



**AR Prefecture**

005-200034502-20260227-2026\_020-DE  
Reçu le 05/03/2026

Extrait du registre des  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 27 février 2026**

**L'an deux mille vingt-six le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-trois du mois de février deux mille vingt-six sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.**

**Etaient présents : 16**

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noële CHAIX, M. Laurent DAUMARK, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Mickaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Bruno SEBBAN.

**Etaient absents : 2**

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Nelly MARY.

**Etaient absents et représentés : 1**

M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

**A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.**

**Marché à bon de commande de fournitures de repas en liaison chaude du restaurant scolaire**

**Monsieur le Maire**

**Rappelle** au Conseil municipal qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée le 28 janvier 2026 pour le renouvellement du marché à bon de commande relatif à la fourniture de repas en liaison chaude du restaurant scolaire de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

**Rappelle** qu'après l'ouverture des plis par les commissions d'appel d'offre (CAO) réunie le 19 février 2026, une seule offre a été reçue et considérée recevable, à savoir le collège Vivian Maier (Conseil Départemental des Hautes-Alpes).

**Rappelle** qu'après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres (R.A.O) et selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offre (CAO) a jugé le candidat le collège Vivian Maier (Conseil Départemental des Hautes-Alpes) le mieux classé et a retenu son offre.

**Précise** que le montant s'élève à 5,60 € TTC du repas et que ledit marché est valable pour une année scolaire, reconductible deux fois.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 19 février 2026.



**AR Prefecture**

005-200034502-20260227-2026\_020-DE  
Reçu le 05/03/2026

~~Considérant la nécessité de formaliser un marché~~ à bon de commande pour la réalisation du service de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Retenir le candidat collègue Vivian Maier (Conseil Départemental des Hautes-Alpes) comme titulaire du marché à bon de commande relatif à la fourniture de repas en liaison chaude du restaurant scolaire de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
- ARTICLE 2.** Approuver le prix du repas à 5,60 € TTC ;
- ARTICLE 3.** Charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

|                       |    |              |    |
|-----------------------|----|--------------|----|
| Membres en exercice : | 19 | Pour :       | 17 |
| Membres présents :    | 16 | Abstention : | 0  |
| Membres représentés : | 1  | Contre :     | 0  |

Transmis en Préfecture le : **05 MARS 2026**  
Affiché ou publié le : **05 MARS 2026**

Ainsi fait et délibéré le 27 février 2026  
Pour copie conforme

Le Maire

  
  
Laurent DAUMARK